


Le D.P.U. est institué sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) par D.C.M. du 07 décembre 2004

LEGENDE :

— + — + —	Limite de commune		Espace Boisé Classé
- - - - -	Limite de zone		Espace boisé à planter
- - - - -	Limite de secteur		Zone inondable de la Sarre. Consulter le P.P.R.I. de la vallée de la Sarre
~~~~~	Zone de bruit		Zone inondable de l'Albe. Consulter l'Atlas des zones inondables de l'Albe
-----	Marge de recul		Zone concernée par un risque technologique
	① Emplacement réservé		



**PLAN LOCAL D'URBANISME  
de  
SARRALBE**



**REGLEMENT GRAPHIQUE  
Sarralbe casernes et Eich**

Echelle : 1/2000e

-Approbation du P.O.S. : 23 novembre 1977  
-Approbation du P.L.U. : 07 décembre 2004  
-Approbation de la 1^{ère} modification du P.L.U. par D.C.M. du : 11 décembre 2007  
-Arrêté de mise à jour : 09 juin 2016  
-Approbation de la 2^e modification du P.L.U. par D.C.M. du : 07 décembre 2016

Atelier A4 architecture et urbanisme durables  
Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte D.P.L.G.  
8, rue du CHARPENTIER - 57000 METZ  
Tel : 03 87 76 02 32 - Fax : 03 87 74 82 31  
E-mail : nvc@atelier-a4.fr - Web : www.atelier-a4.fr